

SOYEZ 'ECOLOGIC' ! TROX PARTICIPE À LA GESTION DE VOS DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES.

[□ Retour à
l'aperçu](#)

Date	rubrique
14/08/2015	Société

[La gestion des DEEE \(déchets des équipements électriques et électroniques\) professionnels est obligatoire en France](#)

depuis la transposition en droit français d'une directive issue de l'Union Européenne. La réglementation européenne impose à ses états membres de mettre en place des solutions pour la collecte de 45% des équipements électriques et électroniques mis sur le marché par les producteurs en 2016 et 65% en 2019.

[L'Etat français autorise les producteurs à adhérer à des éco-organismes](#) qui prendront en charge la responsabilité réglementaire de fin de vie de leurs produits. Les éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics pour pallier à certain manquements de la solution de reprise individuelle par les producteurs eux-mêmes. Ces éco-organismes mutualisent l'ensemble des services de gestion des DEEE pour offrir aux détenteurs de DEEE un interlocuteur unique et pour assurer un service garanti sur tous le territoire français.

TROX France a choisi [Ecologic](#) pour son dispositif de reprise :

- > [Enlèvement sur site gratuit dès 500 Kg / 2,5 m3](#)
- > [Mise à disposition de points d'apport gratuits](#)
- > Des services complémentaires qui facilitent le geste de tri : désinstallation, confidentialité, palettisation, grutage, levage, déconstruction de salle blanche, déménagement, projets divers...

[Plus
d'info...](#)
[Téléchargez le certificat de conformité TROX](#)